

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

PRODIL TENSID BOOSTER

Numéro de version: 1.1
Délivré: 2025-11-06
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-04-30



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

PRODIL TENSID BOOSTER

Code UFI

JHVP-P0XT-F41N-90JH

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation

Booster de lessive à usage professionnel.

Utilisations déconseillées

Tout autre usage est déconseillé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Kleen Purgatis International AG

Adresse

Firststrasse 30 A
8835 Feusisberg
Suisse

Téléphone

+41 (0) 44 51535 60

Courriel

info@kleen-purgatis.ch

Fabricant

KLEEN PURGATIS GmbH

Adresse

Dieselstraße 10
32120 Hiddenhausen
Allemagne

Téléphone

+49 (0) 5223 9970-40

Courriel

info@kleen-purgatis.de

Site web

www.kleenpurgatis.de

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

PRODIL TENSID BOOSTER

Numéro de version: 1.1
Délivré: 2025-11-06
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-04-30



Référence

Regulatory Affairs

E-mail

info@kleen-purgatis.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison/Numéro d'urgence supplémentaire

145 (Disponible 24/7) - Tox Info Suisse (Disponible pour le public.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Classification

Lésions oculaires graves, catégorie 1

Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie de danger 4

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3

Mentions de danger

H302, H318, H412

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

PRODIL TENSID BOOSTER

Numéro de version: 1.1
Délivré: 2025-11-06
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-04-30



Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter un équipement de protection des yeux.
P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Informations complémentaires

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Alcools, C12-C14, éthoxylés
Isotridécanol, éthoxylé

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

PRODIL TENSID BOOSTER

Numéro de version: 1.1
Délivré: 2025-11-06
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-04-30



RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Limites spécifiques de concentration ATE	Remarque
Alcools, C12-C14, éthoxylés	68439-50-9 - 01-2119487984- 16-xxxx -	50 - 80%	Acute Tox. 4 - oral, Eye Dam. 1 Aquatic Chronic 3	H302, H318, H412 - -	ATE [Orale]: 500 mg/kg pc	-
Alcools, C13-C15, éthoxylés	157627-86-6 - - -	5 - 10%	Eye Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3	H319, H400, H412 - -		-
éthanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610- 43-xxxx 603-002-00-5	5 - 10%	Flam. Liq. 2	H225 - -		-
Isotridécanol éthoxylé	69011-36-5 - - -	5 - 10%	Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3	H318, H412 - -	Eye Dam. 1, H318: C > 10% Eye Irrit. 2, H319: 1% < C < 10%	-
2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	112-34-5 203-961-6 01-2119475104- 44-xxxx 603-096-00-8	1 - 5%	Eye Irrit. 2	H319 - -		-
Alcoylate d'alcool gras C13-C15	111905-53-4 - 02-2119552554- 37-xxxx -	1 - 5%	Acute Tox. 4 - oral, Eye Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3	H302, H319, H400, H412 - -		-

Autres informations, substances

Pour le texte complet des déclarations H/UE mentionnées dans cette section, voir la section 16.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

PRODIL TENSID BOOSTER

Numéro de version: 1.1
Délivré: 2025-11-06
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-04-30



RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Description des premiers secours

Secouristes : Faire attention à l'autoprotection.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Peut irriter les voies respiratoires. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Informations à l'intention des médecins

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des effets immédiats sont attendus après une exposition prolongée.

Inhalation

Peut provoquer une irritation de la toux. gêne dans la poitrine

Contact avec la peau

Irritation de la peau , Rougeur

Contact avec les yeux

Irritation des yeux , champ de vision flou, lacrymation excessive.

Ingestion

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique. Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

PRODIL TENSID BOOSTER

Numéro de version: 1.1
Délivré: 2025-11-06
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-04-30



RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction d'incendie appropriés

Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone (CO₂). Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Mesures en cas d'incendie

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact direct avec le matériau / produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour les informations sur le stockage et la manipulation du produit, voir la section 7.

Pour les informations sur l'exposition et l'équipement de protection individuel, voir la section 8.

Pour les informations sur le matériel incompatible, voir la section 10.

Pour les informations sur l'élimination du produit, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures préventives pour la manipulation

Éviter tout contact direct avec le matériau / produit. Porter un équipement de protection individuel.

Hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

PRODIL TENSID BOOSTER

Numéro de version: 1.1
Délivré: 2025-11-06
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-04-30



7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Conserver dans un endroit sec et frais.

Classe de stockage selon TRGS 510 : 12 (Liquides non inflammables)

Conserver dans le conteneur original.

Température de stockage : 10 °C à 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la section 1.2: Booster de lessive
PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites nationales d'exposition professionnelle

Constituant	Numéro CAS Numéro CE	Valeurs limites de moyenne d'exposition ppm / mg/m³	Valeurs limites à court terme ppm / mg/m³	Source	Remarque	Année
2-(2-butoxyéthoxy) éthanol (EU)	112-34-5 203-961-6	10 / 67,5 /	15 / 101,2 /			-
éthanol	64-17-5 200-578-6	500 / 960 /	1000 / 1920 /	suva	SSc	-

DNEL/DMEL

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
2-(2-butoxyéthoxy) éthanol (112-34-5/203-961-6)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	67,5 mg/m³	Employés	Locaux
éthanol (64-17-5/200-578-6)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	950 mg/m³	Employés	Sys- témiques
éthanol (64-17-5/200-578-6)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	343 mg/kg	Employés	Sys- témiques

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

PRODIL TENSID BOOSTER

Numéro de version: 1.1
Délivré: 2025-11-06
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-04-30



PNEC/PEC

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Milieu environnemental	Valeur
2-(2-butoxyéthoxy) éthanol (112-34-5/203-961-6)	PNEC	Eau potable	1,1 mg/l
2-(2-butoxyéthoxy) éthanol (112-34-5/203-961-6)	PNEC	Sédiment (eau potable)	4,4 mg/kg
2-(2-butoxyéthoxy) éthanol (112-34-5/203-961-6)	PNEC	Sol	0,32 mg/kg
éthanol (64-17-5/200-578-6)	PNEC	Eau potable	960 µg/l
éthanol (64-17-5/200-578-6)	PNEC	Station d'épuration	580 mg/l
éthanol (64-17-5/200-578-6)	PNEC	Sédiment (eau potable)	3,6 mg/kg
éthanol (64-17-5/200-578-6)	PNEC	Sol	0,63 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques avec protection latérale conforme à l'EN166.

Protection des mains

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Autres protections de la peau

Ce type d'équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation normale prévue pour le produit.

Protection respiratoire

Ce type d'équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation normale prévue pour le produit.

Risques thermiques

Non applicable.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

PRODIL TENSID BOOSTER

Numéro de version: 1.1
Délivré: 2025-11-06
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-04-30



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Couleur

bleu

Odeur

caractéristique

Point de fusion / congélation

Non applicable.

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition

Non applicable.

Inflammabilité

Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosivité

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

Point d'inflammation

46 °C

Température d'auto-allumage

Non applicable.

Température de dégradation

Donnée non disponible

pH

8,5

Viscosité cinématique

Pas d'information disponible.

Viscosité, dynamique

0,07 Pa · s

Méthode

Haake, 20 °C

Solubilité

Soluble dans l'eau

Hydrosolubilité

complètement soluble

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

PRODIL TENSID BOOSTER

Numéro de version: 1.1
Délivré: 2025-11-06
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-04-30



Coefficient de partage n-octanol / eau

Pas d'information disponible.

Pression de vapeur

Non applicable.

Densité et/ou densité relative

983 g/l

Densité relative

Pas d'information disponible.

Densité de vapeur relative

Non applicable.

Taux d'évaporation

Non applicable.

Dangers d'explosion

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

COV %

9,38 %

Propriétés des particules

Ce produit/mélange ne contient aucun nanomatériau ni nanoforme au sens du règlement (CE) n° 1907/2006.

9.2 Autres informations

Point d'inflammation : Le produit a été testé pour la combustion auto-entretenue (essai L.2) - résultat: négatif.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Aucun à notre connaissance.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

PRODIL TENSID BOOSTER

Numéro de version: 1.1
Délivré: 2025-11-06
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-04-30



10.6 Produits de décomposition dangereux
Pour des informations sur les produits de combustion, voir la section 5.
Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Données toxicologiques pour les composants.

Toxicité aiguë
Nocif en cas d'ingestion.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Durée de l'exposition	Animaux testés	Méthode/ Directive
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	DL50	10.470 mg/kg	Oral(e)	-	rat	OECD 401
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	DL50	> 2.000 mg/kg	Cutanée	-	lapin	OECD 402
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	CL50	> 50 mg/l	Inhalation	4 h	rat	OECD 403
Alcools, C12-C14, éthoxylés 68439-50-9 /	LD50	<2.000 mg/kg	Oral(e)	-	rat	-
Isotridécanol éthoxylé 69011-36-5 /	LD50	>2.000 mg/kg	Oral(e)	-	rat	-
Alcoylate d'alcool gras C13-C15 111905-53-4 /	LD50	>300 - 2.000 mg/kg	Oral(e)	-	rat	-
2-(2-but-oxyéthoxy) éthanol 112-34-5 / 203-961-6	DL50	2.410 mg/kg	Oral(e)	-	souris	OECD 401
2-(2-but-oxyéthoxy) éthanol 112-34-5 / 203-961-6	DL50	2.764 mg/kg	Contact avec la peau	-	lapin	OECD 402

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

PRODIL TENSID BOOSTER

Numéro de version: 1.1
Délivré: 2025-11-06
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-04-30



Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Provoque des allergies des organes respiratoires et cutanées

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Cancérogénicité

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité pour la reproduction

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Danger par aspiration

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité

Données toxicologiques pour les composants.

Toxicité aiguë pour les poissons

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	CL50	8.140 mg/l	48 h	Leuciscus idus	-
Isotridécanol	LC50	>1-10 mg/l	96h	Cyprinus carpio	OECD 203

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

PRODIL TENSID BOOSTER

Numéro de version: 1.1
Délivré: 2025-11-06
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-04-30



Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
éthoxylé 69011-36-5 /				(Carpe)	
Alcoxylate d'alcool gras C13-C15 111905-53-4 /	LC50	>1 - 10 mg/l	96h	Leuciscus idus(Ide)	-
2-(2-butoxyéthoxy) éthanol 112-34-5 / 203-961-6	CL50	1.300 mg/l	96h	Lepomis macrochirus	OECD 203

Toxicité aiguë pour les algues

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	EC50	275 mg/l	72 h	Chlorella vulgaris	OECD 201
Isotridécanol éthoxylé 69011-36-5 /	EC10	0,6mg/l	-	Algue	-
2-(2-butoxyéthoxy) éthanol 112-34-5 / 203-961-6	EC50	>100 mg/l	96h	Scenedesmus subspicatus	OECD 201

Toxicité aiguë pour les crustacés

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
éthanol 64-17-5 / 200-578-6	EC50	> 10.000 mg/l	48 h	Daphnia magna	-
Isotridécanol éthoxylé 69011-36-5 /	EC50	>1-10 mg/l	48h	Daphnia magna	OECD 202
Alcoxylate d'alcool gras C13-C15 111905-53-4 /	EC50	> 1 - 10 mg/l	48h	Daphnia magna	-
2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	EC50	>100 mg/l	48h	Daphnia magna	-

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

PRODIL TENSID BOOSTER

Numéro de version: 1.1
Délivré: 2025-11-06
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-04-30



Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
112-34-5 / 203-961-6					

Toxicité pour les micro/macro-organismes

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
Alcoxylate d'alcool gras C13-C15 111905-53-4 /	EC10	>1000 mg/l	-	Boues activées	-
2-(2-butoxyéthoxy) éthanol 112-34-5 / 203-961-6	EC10	>1995 mg/l	0,5h	Boues activées	OECD 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

12.7. Autres effets néfastes

Ce produit/mélange ne contient aucun ingrédient au sens du règlement (CE) n° 1005/2009 qui appauvrissent la couche d'ozone.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

PRODIL TENSID BOOSTER

Numéro de version: 1.1
Délivré: 2025-11-06
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-04-30



Autres

Classe d'eau allemande

WGK2 - significantly water endangering

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales. A noter:

- Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (OPAD)
- Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD)

Emballage

Ne pas réutiliser des récipients vides. Produits et méthodes recommandés pour le nettoyage : rincer plusieurs fois le bidon à l'eau et le jeter avec les ordures ménagères.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

Code OMD (Ordonnance sur le traitement des déchets) pour le type de déchets 'Autres déchets chimiques problématiques (EWW 127)' :

Code de déchet	Description des déchets
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

S'il vous plaît noter - un astérisque (*) à côté d'un code indique qu'il s'agit de déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N'est pas applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

N'est pas applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

N'est pas applicable

14.4 Groupe d'emballage

N'est pas applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement

-

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

PRODIL TENSID BOOSTER

Numéro de version: 1.1
Délivré: 2025-11-06
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-04-30



Polluant marin IMDG

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Autres

N'est pas applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations européennes

Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents)

Ingrédients selon l'annexe VII : > 30 % agents de surface non ioniques.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV : Non

Restrictions de substances selon l'annexe XVII : Non

Substances de la liste candidate REACH (SVHC) : Non

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (UE) n° 528/2012 (BPR - Règlement sur les produits biocides)

Ingrédients actifs : Non applicable.

Règlement (UE) 2019/1148 (explosifs)

Matière première restreinte conformément à l'annexe I : Non applicable.

Matières premières à déclarer conformément à l'annexe II : Non applicable.

Directive européenne 2011/65/UE (ROHS 2)

Restrictions de substances selon l'annexe II : Non applicable.

Règlement (UE) 2019/1021 (POP)

Organismes polluants persistants: Non

Directive européenne 2012/18/UE (Seveso III)

Catégorie de danger Seveso : Non applicable.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

PRODIL TENSID BOOSTER

Numéro de version: 1.1
Délivré: 2025-11-06
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-04-30



Réglementations nationales

En outre, toutes les dispositions nationales et locales relatives à la manipulation des produits chimiques sont respectées.

Teneur en COV: 9,38 %

Liquide dangereux pour l'eau : classe B

CH - OPAM - Seuil quantitatif : 200 000 kg

ORRChim: Le produit n'appartient à aucun groupe chimique.

Réservé aux utilisateurs professionnels - ne doit pas être remis aux utilisateurs privés.

CPID:

813.11 Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim)

814.81 Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim)

832.30 Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA)

Valeurs limites sur le lieu de travail Valeurs MAK/BAT actuelles (publiées par la SUVA)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a pas été soumis à une évaluation de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications par rapport à la révision précédente

Changement d'identifiant du produit (1.1)

Abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ARA - Appareil respiratoire autonome

C&E - Classification et étiquetage

CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008

CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

CSR - Rapport sur la sécurité chimique

DL50 - Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

DNEL - Dose dérivée sans effet

ECHA - Agence européenne des produits chimiques

ETA - Estimation de la toxicité aiguë

IATA - Association internationale du transport aérien

IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses

Kow - Coefficient de partage octanol-eau

LoW - Liste des déchets

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

PRODIL TENSID BOOSTER

Numéro de version: 1.1
Délivré: 2025-11-06
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-04-30



PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (Enregistrement, évaluation, autorisation des substances chimiques et restrictions applicables à ces subs
RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
SGH - Système général harmonisé
STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC - Substances extrêmement préoccupantes
UFI - Identifiant unique de formulation
VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle
vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Références bibliographiques et sources de données

Dossiers d'enregistrement REACH
ECHA C&L - Inventaire
Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

Méthodes d'évaluation pour la classification

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'article 9 du règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :
Dangers pour la santé : Méthode de calcul
Dangers environnementaux : Méthode de calcul

Signification des phrases

Eye Dam. 1 - Lésions oculaires graves, catégorie 1
Acute Tox. 4 - oral - Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie de danger 4
Aquatic Chronic 3 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Eye Irrit. 2 - Irritation oculaire, catégorie de danger 2
Aquatic Acute 1 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Flam. Liq. 2 - Liquides inflammables, catégorie de danger 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité conforme au Règlement No 1907/2006 (REACH) tel que modifié le Règlement (UE) 2020/878.

Notes du fabricant

Désistement juridique: Les informations ci-dessus est considéré comme correct. Cette société ne sera pas tenue responsable des dégâts résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.